



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER**



**Référentiel d'équivalences horaires (REH)  
2023-2024.**

**Conseil académique du 14 septembre 2023**

**Délibération 2023/09/CAC-02**

**LE CONSEIL ACADÉMIQUE,**

*Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-4 et L.712-6-1 ;*

*Vu les statuts de l'université Toulouse III - Paul Sabatier, notamment l'article 42 ;*

*Vu le décret n°84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;*

*Vu le décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat et dans la magistrature ;*

*Vu l'arrêté du 31 juillet 2009 approuvant le référentiel national d'équivalences horaires établi en application du II de l'article 7 du décret n°84-431 du 6 juin 1984 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**- APPROUVE le référentiel d'équivalences horaires 2023-2024 joint à la présente délibération.**

Toulouse, le 14 septembre 2023  
Le Président,

Date de transmission à la Rectrice de Région  
académique et publication :  
..... 20 septembre 2023 .....

  
Jean-Marc BROTO

Délibération adoptée à l'unanimité des votes exprimés	
Nombre de membres : 81	Nombre de voix favorables : 41
Nombre de membres présents ou représentés : 41	Nombre de voix défavorables : 0
	Nombre d'abstentions : 0
	Ne prennent pas part au vote : 0



# R.E.H 2023 / 2024

## Propositions d'Evolution, modifications du R.E.H



UNIVERSITÉ  
TOULOUSE III  
PAUL SABATIER



# 1. Traitement des dossiers de candidatures aux formations UT3

Titre 1A25 (Anciennement Titre 1B11)	
Fonction	<del>Traitement des dossiers Parcoursup</del> Traitement des dossiers de candidature aux formations UT3
Correspondance en h ETD	maximum 1 h ETD /25 dossiers
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui sans dépasser le plafond
Instances décisionnaires	Composante pour l'attribution
Prise en charge financière	Budget propre Composante
Informations	Parcoursup Remplace l'orientation active pour l'entrée à l'université

## 2. Responsabilités d'appel à projets

Titre 1A43	
<b>Fonction</b>	<b>Responsabilité d'Appel à Projet de type AMI géré directement par l'établissement (UT3 Chef de File)</b>
<b>Correspondance en h ETD</b>	64 h ETD maximum pour PI ou porteur principal du projet Répartissable avec une limite à 3 personnes maximum
<b>Compatibilité HCC</b>	Oui
<b>Cumul autorisé avec une autre fonction</b>	Oui sans dépasser le plafond
<b>Instances décisionnaires</b>	Direction Université
<b>Prise en charge financière</b>	Budget Université
<b>Informations</b>	Tâches associées : - Coordination politique du projet : pilotage des actions mises en place au sein d'UT3. - Définition des grandes orientations stratégique du projet en collaboration avec les partenaires du projet - Coordination des actions avec les partenaires associés au projet .
Titre 1A44	
<b>Fonction</b>	<b>Responsabilité d'Appel à Projet de type AMI où UT3 est partenaire du consortium</b>
<b>Correspondance en h ETD</b>	48h Max par année. Répartissable avec une limite à 3 personnes maximum
<b>Compatibilité HCC</b>	Oui
<b>Cumul autorisé avec une autre fonction</b>	Oui sans dépasser le plafond
<b>Instances décisionnaires</b>	Direction Université
<b>Prise en charge financière</b>	Budget Université
<b>Informations</b>	Tâches associées : -Coordination politique du projet : pilotage des actions mises en place au sein d'UT3

### 3. RSU

<b>Titre 3B01 Supprimé</b>	
Fonction	<b>Référent-e Promotion de la biodiversité de l'université</b>
Correspondance en h ETD	<b>18 h ETD maximum</b>
Compatibilité HCC	<b>Oui</b>
Cumul autorisé avec une autre fonction	<b>Oui</b>
Instances décisionnaires	<b>UPS et RSU</b>
Prise en charge financière	<b>Budget RH central - DDRS</b>
<b>Titre 3B02 Supprimé</b>	
Fonction	<b>Référent-e Promotion des mobilités douces de l'université</b>
Correspondance en h ETD	<b>18 h ETD maximum</b>
Compatibilité HCC	<b>Oui</b>
Cumul autorisé avec une autre fonction	<b>Oui</b>
Instances décisionnaires	<b>UPS et RSU</b>
Prise en charge financière	<b>Budget RH central - DDRS</b>
<b>Titre 3B03 Supprimé</b>	
Fonction	<b>Référent-e Promotion de l'Ecoresponsabilité</b>
Correspondance en h ETD	<b>18 h ETD maximum</b>
Compatibilité HCC	<b>Oui</b>
Cumul autorisé avec une autre fonction	<b>Oui</b>
Instances décisionnaires	<b>RSU et Instances de l'université</b>
Prise en charge financière	<b>Budget RH - DDRS</b>
	<p>Motifs :</p> <p>Un chargé de mission est nommé pour la mobilité douce ; La mission pour l'Ecoresponsabilité n'a jamais été attribuée.</p> <p>Le REH prévoit des missions pour l'égalité, handicap, et la transition</p>

## 4. Section disciplinaire

Titre 3B04	
Fonction	<b>Participation à la section disciplinaire à l'égard des usagers pour l'instruction de cas relevant de fraude ou de tentative de fraude commise notamment à l'occasion d'une inscription, d'une épreuve de contrôle continu, d'un examen ou d'un concours</b>
Correspondance en h ETD	<p><b>Membres de la section disciplinaire :</b> 0,75 h ETD pour le membre rapporteur par affaire 0,5 h ETD pour la participation aux auditions par affaire</p> <p><b>Président(e) de la section disciplinaire :</b> 0,25 h ETD par affaire présidée lors de la séance de jugement</p>
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	DAJI
Prise en charge financière	Budget RH Central
Informations	Les heures seront attribuées pour les activités menées l'année précédente au regard du nombre de dossiers traités et de la fonction occupée pour chacun des dossiers.
Titre 3B07	
Fonction	<b>Participation à la section disciplinaire à l'égard des usagers pour l'instruction de cas relevant de tout fait de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'Université</b>
Correspondance en h ETD	<p><b>Membres de la section disciplinaire :</b> 8 h ETD pour le membre rapporteur par affaire 0,5 h ETD pour la participation aux auditions par affaire</p> <p><b>Président(e) de la section disciplinaire :</b> 4 h ETD par affaire présidée lors de la séance de jugement</p>
Compatibilité HCC	Oui
Cumul autorisé avec une autre fonction	Oui
Instances décisionnaires	DAJI
Prise en charge financière	Budget RH Central
Informations	Les heures seront attribuées pour les activités menées l'année précédente au regard du nombre de dossiers traités et de la fonction occupée pour chacun des dossiers.